



DÉPARTEMENT : DEUX-SÈVRES
CANTON : SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE
COMMUNE : LA CRÈCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ
VILLE DE LA CRÈCHE

DE-071221-07

Transmission à la Préfecture le ... 2.8. DEC. 2021.

Accusé réception le ... 2.8. DEC. 2021....

Acte rendu exécutoire après publication le

2 8 DEC. 2021



La Maire,
Laetitia HAMOT

DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 DECEMBRE 2021

- Nombre de :
- Membres en exercice : 29
- Membres présents : 23
- Suffrages exprimés : 27
- Pour : 27
- Abstention :
- Contre :

L'an deux mil vingt et un, le sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de LA CRÈCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal à LA CRÈCHE sous la présidence de Madame la Maire, en suite de sa convocation en date du 1^{er} décembre deux mil vingt et un.

Présents : L. HAMOT, S. GIRAUD, M. L. WATIER, S. FAVRIOU, E. AUZURET, P. ROSSARD, S. GUILLON, M. PETITCOULAUD, D. BARANGER, L. MATHIEU, C. MORISSON ROSSARD, A. DOMIN, C. HERAUD, E. DELANEAU, C. CHEVAILLER, Y. BERTRAND, C. OMBRET, N. PILLET C. RENAUD, B. LEPOIVRE, S. GUITARD, S. DUPUIS et J. VARENNES

Excusés et représentés :
S. FORTHIN donne pouvoir à S. GIRAUD
Y. MAILLOU donne pouvoir à L. MATHIEU
L. GRELAUD donne pouvoir à E. DELANEAU
E. GUILLIOT BOZIER donne pouvoir à S. FAVRIOU

Absents :
Y TOURET
C. GARREAU

Secrétaire de séance :
E. AUZURET

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE HENRI-GEORGES CLOUZOT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance des tarifs de location de la salle Henri-Georges Clouzot à partir du 1^{er} janvier 2022.

Il est proposé une stabilité des tarifs de location à destination des associations et des particuliers et une augmentation de 3 % de l'ensemble des tarifs pour les entreprises, comités d'entreprises,

Ce point a été examiné par la Commission vie associative, éducation populaire le 24 novembre 2021 et la Commission budget, finances et prospective le 29 novembre 2021 et a reçu deux avis favorables.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs de location de la salle Henri-Georges Clouzot, à partir du 1^{er} janvier 2022, selon les modalités suivantes :

Tarifs applicables aux associations de la commune, hors commune et aux particuliers:

NB : Les tarifs "associations" concernent uniquement les associations loi 1901 et celles reconnues d'utilité publique

	TARIFS 2022	
	Prix HT	Prix TTC
Commune	242 €	291 €
Hors commune	298 €	358 €

.../...

Tarifs applicables aux entreprises :

	TARIFS 2022	
	Prix HT	Prix TTC
Commune	299 €	359 €
Hors commune	358 €	430 €

Nb : chiffres arrondis à l'entier le plus proche

Tarifs applicables aux associations de la Commune organisant des manifestations avec entrées ou activités payantes :

NB : Les tarifs "associations" concernent uniquement les associations loi 1901 et celles reconnues d'utilité publique

Gratuité:
La 1ère journée de la 1ère manifestation avec entrées ou activités payantes Les assemblées générales et les réunions Attention : une seule location à titre gratuit sera accordée pour l'année civile

	Tarifs 2022	
	Prix HT	Prix TTC
2ème manifestation	50 €	60 €
3ème manifestation	80 €	96 €

Tarifs applicables aux associations d'utilité publique :

	Tarifs 2022
Prix HT	59 €
Prix TTC	71 €

Caution demandée à tout particulier, association locale ou extérieure, commune ou hors commune : **200 €**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.



La Maire,
Laetitia HAMOT

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE HENRI GEORGES CLOUZOT

Date de transmission de l'acte : 28/12/2021

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/12/2021

Numéro de l'acte : DE-071221-07 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 079-217900489-20211207-DE-071221-07-DE

Date de décision : 07/12/2021

Acte transmis par : Sandra PIMBERT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers